



FÊTE DU CANADA À REGINA

Le 1 Juillet 2017

## FORMULAIRE DE DEMANDE POUR FOURNISSEURS

*Pour les vendeurs au détail, les fournisseurs de services alimentaires,  
les vendeurs d'artisanat et les organismes à but non lucratif*

**Les demandes de participation aux célébrations de la Fête du Canada à Regina sont maintenant acceptées de la part des fournisseurs. L'évènement aura lieu de midi à environ 23 h.**

### COORDONNÉES – SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

Date de la demande: \_\_\_\_\_

Nom d'entreprise: \_\_\_\_\_

Personne contact et poste: \_\_\_\_\_

Adresse postale: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Cellulaire: \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS/SERVICES, y compris le montant d'espace nécessaire

Nourriture/Breuvages    Vente au détail    But non lucratif (ventes)    But non lucratif (information/activité)    Artisanat

Décrivez les opérations de votre organisme ou entreprise et fournissez une liste de vos produits ou services. Annexez d'autres pages au besoin :

- Frais pour vendeur de nourriture/breuvages : 900 \$
- Vendeurs au détail : 650 \$
- Vendeur d'artisanat : 200 \$
- Frais pour organismes à but non lucratif (ventes) : 200 \$

Installation la veille :  oui – frais de 50 \$. Veuillez inclure ce montant dans le calcul de vos frais.

Les frais sont payables à l'ordre du **Regina Canada Day Committee** (Comité organisateur de la Fête du Canada à Regina) au moment de la soumission de cette demande.

**Une copie de votre permis de vendeur d'aliments doit être soumis avec votre demande. À défaut de fournir ces renseignements, votre application pourrait vous être retournée.**



**\*\*\*\*PLEASE READ THE VENDOR AGREEMENT ATTACHED\*\*\*\***

<b>Signature du demandeur/de la demanderesse</b>	<b>Date de la demande</b>

*\*\* En signant ce document, vous déclarez avoir lu et accepté les modalités stipulées dans l'entente des fournisseurs\*\**

## **Fête du Canada le 1er juillet dans le parc Wascana**

**Postez ce formulaire rempli avec votre chèque au :**

**Comité organisateur de la Fête du Canada, C.P. 881, Regina, Saskatchewan S4P 3B1**

**Pour de plus amples renseignements, envoyez un courriel à:** [site@reginacanadaday.ca](mailto:site@reginacanadaday.ca)

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU CANADA À REGINA NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE BLESSURE, Y COMPRIS LA MORT, SUBIE PAR TOUTE PERSONNE, OU POUR TOUTE PERTE OU DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ DU FOURNISSEUR OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OCCASIONNÉS PAR OU ATTRIBUABLES SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU CANADA À REGINA RÉSULTANT DE TOUTE ACTIVITÉ TENUE LORS DES CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE DU CANADA À REGINA.**



## Regina Canada Day Vendor Agreement

### SÉLECTION DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs pour la Fête du Canada à Regina seront choisis en fonction de leur demande de soumission. La soumission d'une demande ne garantit pas son acceptation. Les fournisseurs seront contactés pour confirmer l'acceptation de leur participation à la célébration ou non.

**Date limite pour la soumission des demandes : le 15 juin 2017**

### FRAIS

Les frais imposés aux fournisseurs pour l'année 2017 sont :

- Frais pour vendeur de nourriture/breuvages : 900 \$
- Vendeurs au détail : 650 \$
- Vendeur d'artisanat : 200 \$
- Frais pour organismes à but non lucratif (ventes) : 200 \$

Ces frais sont attribuables à la location d'un seul kiosque/espace.

Espace de taille simple pour vendeur de nourriture : 15x25

Artisanat et vente au détail : 15x15

But non lucratif : 15x15

Toute demande pour un espace additionnel fera l'objet de frais supplémentaires.

Le paiement doit être remis avec le formulaire de demande.

Dans le cas où le fournisseur manque de i) participer à l'évènement de célébration de la Fête du Canada ou ii) annuler avant le 1er juin, peu importe la raison, les frais imposés au fournisseur NE SERONT PAS remboursés.

**Toute annulation avant le 1er juin fera l'objet de frais de 100 \$.**

Cet évènement aura lieu que le soleil brille ou qu'il pleuve. Aucun remboursement ne sera accordé en raison des conditions météorologiques.

### RESTRICTIONS ET SÉCURITÉ DES KIOSQUES

Les kiosques des vendeurs doivent être portables et équipés de tous les dispositifs de sécurité nécessaires. Le comité organisateur de la Fête du Canada à Regina ne fournira pas d'équipement supplémentaire.

Les vendeurs de nourriture doivent fournir une copie de leur permis alimentaire de la régie Regina Qu'Appelle annexée à leur demande de soumission.

### DIRECTIVES POUR LES FOURNISSEURS

Les sites seront attribués aux fournisseurs en fonction de leur réception par le Comité organisateur de la Fête du Canada à Regina.

Tous les kiosques doivent être installés entre 7 h et 9 h le matin de l'évènement. Tous les véhicules DOIVENT être retirés du site à moins d'indication contraire. Dans le cas où le fournisseur manque de s'installer par 9 h, celui-ci pourrait se voir refuser l'entrée au site. L'installation précoce est disponible de 17 h à 21 h la veille. Des frais de 50 \$ seront imposés pour le gardiennage de nuit.

Les vendeurs de nourriture sont permis d'installer **un (1) seul** véhicule sur leur site. Les responsables des opérations, de la sécurité et de la gestion du site n'alloueront que les véhicules permis sur le site désigné. Des permis vous seront remis. Le stationnement sera fourni pour les véhicules des fournisseurs. Un maximum de 2 permis de stationnement sera accordé. Les vendeurs de nourriture stationnés sur la pelouse devront s'assurer que leurs pneus sont sur des planches de contreplaqué (bois).



## Regina Canada Day Vendor Agreement

Il est strictement interdit de vendre tout genre d'arme, d'arme-jouet ainsi que tout type de jouet de guerre ou jouet faisant la promotion de la violence.

Tous les kiosques doivent être descendus et retirés par 23 h 30. Vous êtes responsables d'enlever les déchets de votre site. À la fin de la soirée, le site devrait être remis dans le même état qu'il était à votre arrivée.

Il est attendu que les fournisseurs garderont leur site propre et qu'ils aideront à assurer la meilleure expérience possible pour les participants.

Les kiosques qui fournissent des produits alimentaires sont sujets à l'inspection de la Régie de santé Regina Qu'Appelle. Dans le cas où un vendeur ne serait pas conforme aux exigences de la Régie de santé Regina Qu'Appelle, on pourrait lui demander de quitter.

Les vendeurs sont responsables d'obtenir les licences et permis nécessaires.

### **ENTRETIEN DU TERRAIN**

Les fournisseurs sont responsables de i) garder les lieux à un niveau de propreté élevé, y compris ramasser et enlever tous déchets et ordures, et ii) s'assurer qu'il y ait pas de dommages au terrain. Les vendeurs pourraient devoir rembourser le Comité organisateur de la Fête du Canada pour toute dépenses encourues pour la réparation et le nettoyage associés à l'utilisation du site par le fournisseur.

### **ASSURANCES**

Les vendeurs au détail et les vendeurs de nourriture doivent fournir une preuve d'assurance avec leur formulaire de demande. La preuve d'assurance doit mettre en évidence la couverture d'assurance du vendeur en matière de responsabilité civile et de dommages aux biens par rapport à la célébration de la Fête du Canada à Regina. Le seuil de responsabilité doit être fixé à un minimum de 2 000 000 \$ pour le préjudice corporel et les dommages aux biens et doit nommer le Comité organisateur de la Fête du Canada de Regina en tant qu'assuré supplémentaire.

Lorsque le vendeur apporte un véhicule immatriculé sur place à partir duquel les opérations auront lieu, le vendeur devra fournir au Comité organisateur de la Fête du Canada à Regina la preuve d'assurance indiquant l'assurance responsabilité civile automobile fixée à un minimum de 2 000 000 \$ en responsabilité de tiers.